

horizont60 invest¹

Type d'assurance-vie	Assurance-vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissement												
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> En cas de vie de l'assuré au terme du contrat : remboursement de l'épargne accumulée au terme du contrat sous forme de capital et/ou de rente viagère mensuelle. En cas de décès de l'assuré : remboursement de l'épargne accumulée au moment du décès. <p>L'épargne accumulée est la contre-valeur des unités de compte détenues sur le contrat. Les unités de comptes sont constituées par la conversion à la VNI du fonds choisi des versements nets de frais d'entrée effectués sur le contrat. Le nombre d'unités détenues évolue du fait du prélèvement des frais de gestion. Ces prélèvements sont effectués mensuellement. Le cas échéant, le nombre d'unités évolue également du fait d'un transfert de fonds.</p>												
Public cible	Toute personne qui souhaite épargner en vue de se constituer un complément de pension en acceptant les risques d'un investissement en bourse.												
Fonds	<p>Le preneur d'assurance peut choisir entre 3 fonds d'investissement gérés par CapitalatWork Foyer Group.</p> <ul style="list-style-type: none"> Capital at Work Foyer Umbrella Defensive. Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 25% maximum en actions de sociétés européennes de premier plan. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur prudent qui souhaite prendre des risques limités et qui compte investir sur une période de 5 ans au moins. Capital at Work Foyer Umbrella Balanced. Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 50% maximum en actions de sociétés européennes de premier plan. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur qui accepte de prendre des risques modérés et qui compte investir sur une période de 8 ans au moins. Capital at Work Foyer Umbrella Dynamic. Ce fonds mixte investit ses avoirs à raison de 75% maximum en actions de sociétés européennes et mondiales de premier plan. Le solde est investi sur les marchés obligataires et monétaires. Il convient à l'investisseur qui recherche la performance en acceptant une réelle exposition au risque, et qui compte investir sur une période de 10 ans au moins. <p>Le souscripteur ne peut choisir qu'un seul de ces fonds, mais, afin de limiter l'exposition de l'épargne accumulée au risque de marché à l'approche de l'âge de la retraite, son choix est fonction de son âge accompli en début d'année :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Âge accompli début d'année</th> <th>Fonds possibles</th> <th>Fonds "optimal"</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 50 ans</td> <td>Dynamic Balanced Defensive</td> <td>Dynamic</td> </tr> <tr> <td>de 50 à 54 ans</td> <td>Balanced Defensive</td> <td>Balanced</td> </tr> <tr> <td>55 et plus</td> <td>Defensive</td> <td>Defensive</td> </tr> </tbody> </table> <p>Si le contrat est investi sur un fonds non autorisé suite à un changement de classe d'âge du souscripteur, Foyer Vie procède automatiquement à l'arbitrage de ce fonds vers le fonds "optimal" fonction de l'âge du souscripteur (arbitrage automatique).</p> <p>Le souscripteur peut demander un arbitrage pour remplacer un fonds par un autre fonds dont le pourcentage de l'actif investi en actions est moindre. L'arbitrage inverse n'est pas autorisé par la réglementation.</p> <p>Pour plus d'informations sur les fonds proposés, le lecteur se référera au reporting périodique de la sicav sur le site web : www.capitalatwork.com.</p>	Âge accompli début d'année	Fonds possibles	Fonds "optimal"	moins de 50 ans	Dynamic Balanced Defensive	Dynamic	de 50 à 54 ans	Balanced Defensive	Balanced	55 et plus	Defensive	Defensive
Âge accompli début d'année	Fonds possibles	Fonds "optimal"											
moins de 50 ans	Dynamic Balanced Defensive	Dynamic											
de 50 à 54 ans	Balanced Defensive	Balanced											
55 et plus	Defensive	Defensive											
Rendement	Le rendement du contrat est lié au rendement du fonds d'investissement choisi. Aucune garantie de rendement n'est donnée par Foyer Vie. Le risque financier est supporté par le souscripteur.												

¹ Cette « fiche info financière assurance-vie » décrit les modalités du produit qui s'appliquent le 01.01.2019

Rendement du passé	Defensive Balanced Dynamic			
	2014	9,27%	9,61%	9,72%
	2015	3,15%	3,98%	3,86%
	2016	5,69%	6,56%	7,42%
	2017	0,26%	3,61%	6,95%
	2018	-3,99%	-7,16%	-10,36%
<i>Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.</i>				
Frais				
• Frais d'entrée	2%			
• Frais de sortie	<ul style="list-style-type: none"> • au cours des 10 premières années contractuelles : 10% du montant retiré • ensuite ce taux diminue annuellement de 0,5% • après 30 ans : néant • à l'échéance : néant 			
• Frais de gestion	Des frais de gestion sont prélevés mensuellement par diminution du nombre d'unités détenues sur le contrat. Frais de gestion mensuels : 0,1% de l'épargne accumulée.			
• Frais en cas de transfert de fonds	Un arbitrage sans frais par an. 0,5% du montant transféré dans les autres cas.			
Adhésion	L'adhésion est possible à tout moment. Elle ne pourra se faire qu'après réception de la première prime.			
Durée	Le contrat est souscrit pour une durée minimale de 10 ans. Son échéance doit se situer entre le 60 ^{ème} et le 75 ^{ème} anniversaire de l'assuré. A la fin de la durée initiale du contrat, celui-ci est reconduit tacitement d'année en année, jusqu'à ce que le souscripteur en demande l'exécution par le paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère. Cette reconduction tacite ne pourra toutefois pas excéder son 75 ^{ème} anniversaire.			
Valeur d'inventaire	Les valeurs d'inventaire des 3 fonds sont publiées dans le Luxemburger Wort et sur le site web : www.capitalatwork.com			
Primes	La prime doit être comprise entre € 50 et € 266,50/mois (ou entre € 600 et € 3 200/an).			
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Les primes sont fiscalement déductibles dans le cadre de l'article 111bis LIR. • Les primes ne sont soumises à aucune taxe. • A l'échéance, les rentes viagères sont exemptées à concurrence de 50%, et la prestation en capital est imposée à la moitié du taux global. • Les intérêts produits ne sont pas soumis à la retenue à la source libératoire. <p>Le régime fiscal ici décrit ne s'applique qu'aux résidents luxembourgeois. Les non résidents doivent s'en référer à la législation de leur Etat de résidence. Leur attention est attirée sur le fait que le régime fiscal inhérent à ce produit d'assurance et en particulier les éventuels avantages fiscaux pouvant en découler, que ce soit en cours de contrat ou à l'échéance, sont dépendants de leur situation juridique et fiscale personnelle ainsi que des réglementations fiscales nationales et internationales en vigueur dans leur état de résidence. Ils sont invités à se référer auxdites réglementations pour s'assurer de la portée des avantages fiscaux attribués à ce produit par l'Etat luxembourgeois au regard de leur situation personnelle.</p>			
Rachat				
• Rachat partiel	Un rachat partiel n'est pas possible.			
• Rachat total	Le rachat total est possible à tout moment, mais entraîne l'imposition de la valeur de rachat.			
Information	Le client reçoit annuellement un état périodique arrêté au 31 décembre, lui indiquant l'épargne accumulée atteinte à cette date.			
	Pour toute information concernant les fonds, le souscripteur se référera au site web : www.capitalatwork.com .			